



La justice a émis un mandat d'arrêt contre le capitaine du bateau, Luchner ainsi connu, qui a fait naufrage, le mercredi 8 avril, au nord d'Haïti, causant la mort de 17 personnes, selon ce qu'a informé vendredi, le directeur du service maritime et de navigation d'Haïti (SEMANA), Eric Prevost Junior.

Selon M. Prevost, le citoyen est accusé d'avoir orchestré ces voyages clandestins en rançonnant les citoyens, pour les amener à l'île de la Providence ou les îles Turcs and Caicos.

Selon le directeur du SEMANA, toutes les mesures nécessaires sont prises au niveau de l'institution pour éviter ces genres d'incident. Cependant, par manque de moyen, l'institution ne peut mener efficacement sa mission.

Ce sont entre 40 à 48 personnes qui se trouvaient à bord du bateau accidenté.

Le SEMANA a l'habitude d'enregistrer, au moins, 100 naufrages par année, a indiqué le directeur, Eric Prevost Junior.

Haïti-Justice-drame maritime : un mandat d'arrêt contre le capitaine du bateau

Écrit par RLJ/HPN - Mis à jour Vendredi, 10 Avril 2015 15:32
